

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS **SOCIO-ECONOMIQUES THEMATIQUE**

Réalisé dans le cadre de la programmation du Contrat
de Quartier Durable Versailles

15/06/2022 > 10/10/2022

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Dpt Urbanisme • Dpt Stedenbouw • Cellule Rénovation Urbaine • Cel Stadsvernieuwing
Boulevard Anspach, 6 – 14/21 • Anspachlaan, 6 – 14/21 1000 BRUXELLES • 1000 BRUSSEL
www.bruxelles.be • www.brussel.be • [Suivez-nous sur les réseaux sociaux](#) • [Volg ons op social media](#)

SOMMAIRE

- 1. INTRODUCTION**
- 2. OBJECTIF**
- 3. CANDIDATS, PORTEURS DE PROJET**
- 4. BUDGET**
- 5. THEMATIQUES PRIORITAIRES**
- 6. PROCESSUS DE SÉLECTION**
- 7. COMPOSITION DU COMITÉ D'AVIS**
- 8. CONDITIONS ET RESPONSABILITÉS**
- 9. DÉPÔT DES OFFRES**
- 10. SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT**
- 11. ANNEXES**

1. INTRODUCTION

« Versailles » est le 19e Contrat de Quartier Durable (CQD) attribué par la Région de Bruxelles-Capitale à la Ville de Bruxelles. Le périmètre du CQD Versailles (cf Annexe 3) est délimité par la rue de Beyseghem au sud, la rue Laskouter au nord et à l'est et la rue de la Tour Japonaise à l'ouest.

Le CQD Versailles (2021-2028) est un programme de rénovation urbaine cofinancé par la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles. Son objectif est d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants du quartier Versailles.

L'étude relative à la programmation du CQD Versailles a été lancée en juillet 2021. Pendant plusieurs mois, la Ville de Bruxelles, accompagnée par les bureaux d'étude Karbon-ipé, a travaillé en concertation avec les acteurs locaux, les habitants et les services en vue de construire un programme d'actions pour améliorer la qualité de vie du quartier sous toutes ses dimensions :

- (i) La dimension « brique » via la construction/réhabilitation d'équipements collectifs et la construction de nouveaux logements ;
- (ii) La dimension « paysagère » à travers la réhabilitation des espaces publics du quartier ;
- (iii) La dimension « socio-économique » en vue de soutenir les actions socio-économiques du quartier liées à la vie sociale, à l'emploi, à la culture, à l'environnement, au zéro déchet, etc.

Le programme complet ([Contrat de Quartier durable Versailles | Ville de Bruxelles](#)) doit être adopté par le Collège et le Conseil communal d'ici fin août 2022 avant d'être soumis à l'approbation de la Région de Bruxelles Capitale début septembre 2022. La mise en œuvre du programme démarrera en 2023 et s'achèvera vers 2028/2029 pour les opérations briques et paysagères et début 2027 pour les actions socio-économiques.

Souvent, dans les Contrats de quartiers, parallèlement à l'établissement du programme des opérations briques et paysagères, un appel à projets socio-économiques est lancé selon les priorités retenues, pour inclure les projets socio-économiques au programme qui est validé par la Région en fin d'année 0. Les associations et les services communaux intéressés remettent un projet mais disposent de peu de temps pour le définir, et encore moins pour s'associer dans le montage de projet. Pour le CQD Versailles, afin de donner plus de temps aux opérateurs (associations, services et opérateurs publics, ...) pour élaborer des projets de qualité et envisager des collaborations, il a été prévu de procéder autrement et en deux temps :

1. Définir des fiches socio-économiques thématiques prioritaires (définissant les enjeux et les pistes de projets potentiels) qui sont intégrées au programme du Contrat de Quartier. Ces fiches (voir Annexe 5) constituent le cadre de l'actuel Appel à projet socio-économique.
2. Lancer l'appel à projets, dans un second temps, dans le courant du second semestre 2022 (juin) sur base des fiches thématiques prioritaires mentionnées ci-dessus (Annexe 5), en vue de sélectionner les projets avant la fin de l'année 2022.

Le présent règlement définit donc le cadre et les modalités de l'appel à projets relatif aux actions socio-économiques du CQD Versailles. L'appel vise à déterminer, sur base des fiches socio-

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Dpt Urbanisme • Dpt Stedenbouw • Cellule Rénovation Urbaine • Cel Stadsvernieuwing
Boulevard Anspach, 6 – 14/21 • Anspachlaan, 6 – 14/21 1000 BRUXELLES • 1000 BRUSSEL
www.bruxelles.be • www.brussel.be • [Suivez-nous sur les réseaux sociaux](#) • [Volg ons op social media](#)

économiques thématiques (Annexe 5) les projets socio-économiques qui seront intégrés au programme du Contrat de Quartier Versailles et qui bénéficieront d'un soutien financier durant 50 mois à partir de 2023. L'existence du règlement n'ouvre aucun droit à l'octroi d'un subside.

Vous trouverez les fiches socio-économiques thématiques de l'appel à projet ainsi que les formulaires de candidature et tous les autres documents utiles en annexe. Pour toute question supplémentaire suite à la lecture de ce document, nous vous invitons à contacter Juliette COLLARD - Cheffe de projet Contrat de Quartier Versailles – juliette.collard@brucity.be - 02 279 30 33 ou 0490 478 650

2. OBJECTIFS

L'appel à projets socio-économiques thématique vise à établir le volet socio-économique du programme du CQD en sélectionnant les projets qui bénéficieront d'un soutien financier durant 4 années dès 2023. Il vise à renforcer des projets de terrain et/ou soutenir des actions nouvelles qui répondent aux 9 thématiques prioritaires identifiées dans le programme de base du Contrat de Quartier. Voir point 5 « thématiques prioritaires ».

3. CANDIDATS, PORTEURS DE PROJET :

L'appel à projets s'adresse aux associations sans but lucratif, aux fondations d'utilité publique, aux sociétés à finalité sociale, aux agences immobilières sociales ainsi qu'aux services de la Ville et du CPAS de Bruxelles et ce, conformément à l'article 22 de l'Ordonnance Organique de Revitalisation Urbaine du 6 octobre 2016.

4. BUDGET

Le budget global qui pourra être affecté au présent appel à projet socio-économique s'élève à 2.415.000 €.

Ce montant servira à financer plusieurs projets à réaliser tout au long de la période de mise en œuvre du volet socio-économique du CQD Versailles de 2023 à 2027.¹

Le volet socio-économique du Contrat de quartier veillera à encourager les partenariats et à garantir la complémentarité entre projets/acteurs publics et associatifs. Les candidats porteurs de projet proposeront des projets dont les budgets demandés veilleront à ne pas dépasser 15% du budget global affecté au présent appel à projets (2.415.000€) soit un montant de 362.250€.

¹ Pour mémoire, le programme du CQD Versailles prévoit également un montant spécifique de 210.000€ pour l'appel à initiatives citoyennes et associatives Made in Versailles qui sera lancé chaque année durant toute la période de mise en œuvre du Contrat de quartier. « Made in Versailles » fera l'objet d'un règlement spécifique qui sera lancé en 2023.

Les frais éligibles² sont ceux fixés dans le Vademecum établi par la Région de Bruxelles-Capitale et intitulé « Guide pratique des actions de revitalisation sociétale et économique et de soutien aux activités participatives (cf ORU art. 21, 5° et 6°) repris en Annexe 6. Si la totalité de l'enveloppe n'est pas affectée lors du présent appel à projets, un second appel pourrait être lancé ultérieurement.

5. THEMATIQUES PRIORITAIRES

Sur base du travail de diagnostic mené par le bureau d'étude Karbon-ipé, des enquêtes réalisées sur le terrain, des rencontres avec les services et les associations et des échanges avec la Commission de quartier, 9 thématiques prioritaires ont été identifiées pour le volet socio-économique du CQD Versailles. Chaque thématique prioritaire est déclinée sous forme de fiche qui reprend les éléments suivants : liens avec le diagnostic et les priorités, objectifs, acteurs potentiels, publics cibles, facteurs de réussite, projets inspirants (illustrations) et des pistes de projets potentiels. Ces pistes sont indicatives et non exhaustives.

L'objectif du Contrat de quartier Versailles est de soutenir des projets qui couvrent l'ensemble de ces **9 thématiques** grâce à la mobilisation d'un budget de **2.415.000€**. Par ailleurs, vu les enjeux et les défis spécifiques du quartier liés à **l'emploi, la jeunesse et l'activation des espaces publics**, une attention toute particulière et des moyens substantiels seront dédiés à ces trois thématiques spécifiques.

Les projets déposés dans le cadre du présent appel à projet devront répondre à une ou plusieurs des thématiques suivantes :

Thématiques socio-économiques à haute priorité ** :

- A. Développer l'insertion socioprofessionnelle avec une attention particulière pour certains publics cibles
- B. Renforcer l'accompagnement des jeunes
- C. Animer et activer les espaces publics de Versailles

Thématiques socio-économiques prioritaires :

- D. Soutenir les initiatives pour et par les femmes
- E. Soutenir les seniors et lutter contre l'isolement
- F. Soutenir la pratique du sport et le bien-être
- G. Renforcer les activités culturelles sur le quartier
- H. Encourager les pratiques en lien avec l'agriculture urbaine et l'alimentation durable
- I. Versailles Circulaire

² Frais de personnel (rémunérations brutes, cotisations patronales, indemnités, frais d'assurances, etc), frais de fonctionnement (loyer, téléphone, eau, gaz, électricité, petit matériel de bureau, photocopies, etc) et frais d'investissement (achat ordinateur, imprimante, mobilier, fax, matériaux, etc)

Le détail de chaque thématique est repris en Annexe 5.

6. PROCESSUS DE SÉLECTION

Phase 1 : prise de contact

Préalablement au dépôt des projets des candidats porteurs, ces derniers sont invités à prendre contact avec la cellule de coordination des Contrats de quartier et la cheffe de projet du CQD Versailles, Juliette Collard afin de discuter de s'assurer de la bonne compréhension du contexte, des objectifs et du fonctionnement de l'appel à projet.

- Juliette Collard (cheffe de projet) au 02/279 30 33 ou 0490 47 86 50 ou
URB.versailles@brucity.be ou juliette.collard@brucity.be

Deux réunions d'accompagnement seront organisées : **la première le 20 juin 2022** et la deuxième courant septembre (la date exacte sera communiquée ultérieurement). N'hésitez pas à prendre contact avec la Cheffe de projet pour connaître les modalités pratiques et vous y inscrire.

Phase 2 : vérification par l'administration de la recevabilité des dossiers transmis

L'équipe de la Rénovation urbaine des Contrats de Quartier Durables de la Ville de Bruxelles examine si les dossiers reçus sont conformes à l'ensemble des critères mentionnés ci-dessous, sous peine d'être écartés d'office.

→ Critères de recevabilité

- être conforme au présent règlement ;
- être rédigé dans le format du formulaire de candidature proposé en annexe (FR ou NL). Celui-ci doit être dûment complété et signé par la ou les personne(s) habilitée(s). La ou les personnes qui signent le projet au nom d'une association doivent disposer du pouvoir de signature et en fournir la preuve en annexant les statuts de l'association ainsi qu'une copie des décisions de nomination des administrateurs/trices ou tout autre document probant ;
- avoir été déposé dans les délais requis du présent règlement (dépôt des dossiers le 10 octobre 2022 à midi au plus tard) ;
- être non commercial / dépourvu de but lucratif ;
- proposer un projet qui bénéficie aux habitants du CQD Versailles ;

Les dossiers non conformes, indument complétés, les dossiers sans les annexes requises et les dossiers introduits après la date de clôture sont considérés comme irrecevables.

L'Administration communique ensuite au comité d'avis les dossiers recevables et complets pour examen.

Phase 3 : Avis du Comité d'avis et décision du Collège

Le comité d'avis exerce une compétence d'avis. Il examine et évalue les projets sur base des critères de sélection suivants :

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Dpt Urbanisme • Dpt Stedenbouw • Cellule Rénovation Urbaine • Cel Stadsvernieuwing
Boulevard Anspach, 6 – 14/21 • Anspachlaan, 6 – 14/21 1000 BRUXELLES • 1000 BRUSSEL
www.bruxelles.be • www.brussel.be • [Suivez-nous sur les réseaux sociaux](#) • [Volg ons op social media](#)

➔ **Critères de sélection:**

- ✓ **L'adéquation du projet avec la ou les fiches thématiques socio-économiques référentes (cf Annexe 5) :**
 - Le projet répond aux besoins identifiés dans la/les fiche(s) thématique(s) ;
 - Le projet répond aux objectifs de la/les fiche(s) thématique(s) ;
 - Le projet implique le/les public(s) cibles identifiés pour cette/ces thématique(s) ;
 - Le projet remplit un ou plusieurs facteur(s) de réussite de la/les fiches thématique(s) ;
- ✓ **La qualité du projet et sa mise en œuvre** (mesurée par : la clarté du dossier de candidature, la fiabilité du plan financier, le réalisme du calendrier, l'évaluation et le suivi du projet, ..) :
 - La qualité du dossier de candidature : clarté du descriptif du projet et du plan d'actions
 - La fiabilité du plan financier : le projet décrit clairement l'utilisation qui sera faite des moyens demandés et le budget prévisionnel doit être cohérent par rapport aux objectifs présentés.
 - Le réalisme du projet et de son calendrier : le projet doit être suffisamment concret et doit proposer un planning détaillé et réaliste des actions.
 - faisabilité : le projet dispose de moyens matériels, humains et financiers pour être mené à bonne fin. Il est nécessaire de démontrer la crédibilité opérationnelle du projet et proposer une méthode d'évaluation du projet.
- ✓ **La collaboration qualitative entre minimum deux partenaires** : Afin d'assurer un ancrage local tout en renforçant le tissu associatif actuel, le projet mettra en évidence le partenariat entre deux ou plusieurs entités dont au moins une locale (résidant dans le quartier). Le projet décrit le rôle des différents partenaires prévu pour la mise en œuvre du projet et le fonctionnement du groupe porteur.
- ✓ **La pérennité du projet et le caractère durable des activités proposées.** La durabilité du projet se caractérise par : (i) les impacts positifs du projet pour le quartier sur le long terme, (ii) la capacité du porteur à aller chercher des moyens financiers complémentaires, (iii) la capacité à mettre au point une stratégie pour envisager la pérennité du projet.

Sur base des critères de sélection ci-dessus repris dans une grille d'évaluation, le comité d'avis établit un argumentaire unanime, à destination du Collège des Bourgmestre et Echevins, qui sera une aide à la décision en pointant les éléments positifs et négatifs par critère pour chacun des projets.

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Dpt Urbanisme • Dpt Stedenbouw • Cellule Rénovation Urbaine • Cel Stadsvernieuwing
Boulevard Anspach, 6 – 14/21 • Anspachlaan, 6 – 14/21 1000 BRUXELLES • 1000 BRUSSEL
www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

Phase 4 : sélection des projets lauréats

Le comité d'avis transmet cet argumentaire à l'attention du Collège qui prend la décision finale de sélectionner les projets qui figureront au programme du CQD Versailles. La sélection des projets sera également soumise à l'approbation de la Région lors d'un Comité d'Accompagnement. Le projet démarre dès la signature de la convention avec la Région et la Ville de Bruxelles début de l'année 2023.

7. COMPOSITION DU COMITE D'AVIS

Le comité d'avis se déroulera le **mois qui suit la remise des candidatures**.

Le comité d'avis est composé des membres suivants :

- Deux membres de la cellule Rénovation Urbaine de la ville de Bruxelles ;
- Un représentant de la Direction de la Rénovation urbaine à la Région de BXL-Capitale ;
- Deux représentants habitants de la Commission de quartier ;
- Deux représentants du Logement Bruxellois ;
- Un expert externe ;

Le Comité d'avis est présidé par un représentant de la cellule Rénovation Urbaine de la Ville de Bruxelles.

Il y a conflit d'intérêts lorsque :

- l'intéressé est lui-même porteur et/ou impliqué dans une initiative ;
- le comité d'avis statue qu'il y a conflit d'intérêts

8. CONDITIONS ET RESPONSABILITÉS

En cas de groupement d'associations, un seul porteur de projet est identifié comme interlocuteur principal et responsable de la bonne mise en œuvre du projet. Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre son projet et à le finaliser au termes des 50 mois d'exécution du volet socio-économique du CQD Versailles.

Le porteur de projet transmet un rapport d'activités et un rapport financier rédigés suivant le modèle de l'administration publique régionale chaque année (Annexe 8). Une évaluation est prévue 2 ou 3 fois par an pour un état des lieux de l'avancement du projet, en lien avec l'équipe de Coordination du Contrat de Quartier Durable Versailles.

Le porteur de projet s'engage également à présenter son projet et l'état d'avancement de celui-ci aux habitants et à participer aux différents événements du CQD (fêtes, Commissions de quartier,

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Dpt Urbanisme • Dpt Stedenbouw • Cellule Rénovation Urbaine • Cel Stadsvernieuwing
Boulevard Anspach, 6 – 14/21 • Anspachlaan, 6 – 14/21 1000 BRUXELLES • 1000 BRUSSEL
www.bruxelles.be • www.brussel.be • [Suivez-nous sur les réseaux sociaux](#) • [Volg ons op social media](#)

etc). Le porteur de projet assume l'entièvre responsabilité des erreurs ou manquements dans les services réalisés et leur conception.

Le porteur de projet s'engage également à transmettre régulièrement, à l'équipe de coordination du Contrat de quartier Versailles, son planning d'activités.

Les projets doivent respecter toutes les règles émises dans le Vadémécum régional : « Guide pratique des actions de revitalisation sociétale et économique et de soutien aux activités participatives » repris en Annexe 6.

9. DÉPÔT DES OFFRES

Pour participer, les candidats doivent remettre leur(s) dossier(s) de candidature(s) via le formulaire type joint en annexe et au plus tard le **10 octobre 2022 avant midi** avec la mention : CQD Versailles « Appel à projets socio-économique » par voie électronique, en version pdf, à : URB.versailles@brucity.be, la date du courriel faisant foi.

→ **Documents obligatoires à fournir** : Le projet sera constitué des documents suivants :

- Le formulaire de candidature (Annexe 1)
- Une présentation synthétique du projet qui permet de rapidement cerner celui-ci. (Annexe 2)
- Les références de projets réalisés par le porteur de projet ou par des tiers, jugées pertinentes au regard de l'appel à projets.

10. SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT

Pour toute information sur cet appel à projet, nous vous invitons à contacter la cheffe de projet du CQD Versailles, Juliette Collard au 02/2793033 ou 0490 478 650 ou URB.versailles@brucity.be ou juliette.collard@brucity.be

Deux réunions d'accompagnement seront organisées : **la première le 20 juin 2022** et la deuxième courant septembre (la date exacte sera communiquée ultérieurement).

11. ANNEXES

→ **Documents à compléter**

- Formulaire de candidature (Annexe 1)
- La fiche récapitulative du projet (Annexe 2)

→ **Pour information**

VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Dpt Urbanisme • Dpt Stedenbouw • Cellule Rénovation Urbaine • Cel Stadsvernieuwing
Boulevard Anspach, 6 – 14/21 • Anspachlaan, 6 – 14/21 1000 BRUXELLES • 1000 BRUSSEL
www.bruxelles.be • www.brussel.be • Suivez-nous sur les réseaux sociaux • Volg ons op social media

- Le périmètre du CQD Versailles (Annexe 3)
- La méthodologie des Appels à projets du CQD Versailles (Annexe 4)
- Les fiches thématiques prioritaires du CQD Versailles (Annexe 5)
- Le Guide pratique régional des actions de revitalisation sociétale et économique et de soutien aux activités participatives (Annexe 6)
- Convention type (Annexe 7)
- Rapport d'activité type (Annexe 8)